



États Généraux des Maltraitements toutes les formes de maltraitements seront abordées, y compris les maltraitements systémiques et institutionnelles

L'association AVEC - Association Vieillir Ensemble en citoyen - est satisfaite de la tenue de ces États Généraux, occasion majeure pour les personnes accompagnées, les familles et les professionnels de partager leur expertise, d'exposer les défis auxquels ils sont confrontés et de travailler conjointement à des solutions pour mieux protéger et mieux garantir la dignité des personnes âgées.

Ces États Généraux couvriront l'ensemble des maltraitements définies dans le Code de l'action sociale et des familles (article L119-1), y compris les maltraitements liés au manque d'actions institutionnelles et systémiques.

Si les formes de maltraitance reconnues - gestes, paroles ou actions - doivent être toujours mieux identifiées et dénoncées, les maltraitements par défaut d'action collective ou institutionnelle sont plus difficilement perçus et trop rarement dénoncés.

AVEC considère qu'en limitant les moyens d'action auprès des plus fragiles - accompagnés à domicile ou en résidence, soit près d'un million cinq cent mille personnes âgées - nos politiques publiques portent atteinte à leurs besoins fondamentaux et à leurs attentes, se mettant ainsi elles-mêmes en situation de maltraitance par défaut d'action.

A titre d'exemple, les professionnels de terrain sont en nombre insuffisant, tous les rapports l'ont démontré. Et malgré leur engagement remarquable, ils ne peuvent que participer, malgré eux, à une forme de maltraitance collective et institutionnelle, dans l'impossibilité où ils sont mis de respecter le rythme lent des personnes âgées, de répondre à l'ensemble de leurs besoins et de leurs légitimes attentes. Seules des conditions de travail dignes, offertes à des professionnels en nombre suffisant, permettront de revaloriser ces métiers, stoppant ainsi les importantes difficultés de recrutement constatées ces dernières années.

Autre exemple : à l'issue du confinement de l'ensemble de la population au début de la pandémie, les limitations de liberté, d'aller et venir, de recevoir des visites en établissement, ont été maintenues au-delà du raisonnable, pour ces seuls citoyens, sans consultation. De pareilles situations perdurent encore aujourd'hui. Elles doivent être considérées comme une forme de maltraitance.

Nous pourrions encore évoquer la limitation par les départements des tarifs de l'accompagnement à domicile ou en établissement, les budgets contraints pour l'alimentation ou encore le non-accès à la culture et aux loisirs...

Les États Généraux des Maltraitements ne résoudront pas à eux seuls les problèmes de maltraitements, de protection et de dignité des personnes âgées. Des décisions concrètes doivent être prises pour les protéger et prévenir toute forme de maltraitance.

Après l'abandon décevant de la loi sur le grand âge, la question des priorités doit être posée. Il s'agit d'assurer dès à présent une fin de vie pleinement humaine et digne aux femmes et hommes âgés de notre pays. Les membres d'AVEC sont prêts à poursuivre les réflexions engagées avec les pouvoirs publics ces derniers mois et à participer aux groupes de travail où ils sont invités.

Contact presse : Patrick Couratin

07 66 56 14 76

contact@asso-avec.net

www.asso-avec.net